



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-41-2

Ottawa, le 16 juillet 2007

Appel aux observations sur le projet de Code d'indépendance journalistique du Conseil canadien des normes de la radiotélévision

Suite à ses avis publics de radiodiffusion CRTC 2007-41, daté du 13 avril 2007, et 2007-41-1, daté du 17 avril 2007, le Conseil annonce ce qui suit :

Dans une lettre datée du 19 juin 2007, le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) demande au Conseil de lui donner l'occasion de répondre aux observations formulées dans le cadre de l'instance publique relative au projet de Code d'indépendance journalistique du CCNR. Par conséquent, le Conseil accepte de permettre au CCNR de répondre aux observations. Le CCNR devra déposer ses réponses au plus tard le **10 août 2007**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>